MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

« Variante »

L'acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage
État – Ministères de l'Aménagement du Territoire, la Transition Écologique

Objet du marché
RN 141 – Mise à 2×2 voies entre Roumazières-Loubert et Exideuil-sur-Vienne **Réalisation du Passage Inférieur de Roumazières-Loubert**

Marché sur procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du CCP.

L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur le **/ / 2025**
(à renseigner par le candidat : date de remise de l'offre).

Date du marché
Numéro d'EJ du contrat
Montant TTC
Code CPV principal
45220000-5
Imputation

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Représentant du Maître d'ouvrage (RMO)
Monsieur le Préfet de la région Nouvelle Aquitaine, Préfet de la zone de défense sud-ouest, Préfet de la Gironde par décret du 11 janvier 2023.

Ordonnateur
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine, par arrêté préfectoral R75-2024-01-03-00006 du 3 janvier 2024.

Comptable public assignataire
Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne DDFIP 87 31 rue Montmailler 87043 LIMOGES Cedex

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

❑ **Je soussigné,**

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

❑ **Nous soussignés,**

Cotraitant 1

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 2

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 3

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 4

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 5

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) **N° 2025-DIRNP-ROEX-PIROUM du 13 février 2025** et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP ;

❑ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

❑ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

❑ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

ARTICLE 2. PRESTATIONS ET PRIX

2-1. Montant du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de remise de l'offre fixée en page 1 du présent acte d'engagement. Ce mois est réputé correspondre à celui de la date à laquelle le candidat a fixé son prix remis dans son offre.
Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCAP.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches, l'opération de travaux n'est pas allotie.

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif, est :

- Montant hors TVA **:**
- TVA au taux de ____ %, soit
- TVA au taux de ____ %, soit
- TVA au taux de ____ %, soit
- Montant TVA incluse :

Arrêté en lettres à

☐ **Groupement conjoint**

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement conjoint** ainsi que la répartition de la rémunération correspondante sont joints en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire y indique en outre le montant de sa prestation de mandat.

2-2. Montant sous-traité

En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, un formulaire DC4 sera annexé au présent acte d'engagement pour chaque sous-traitant et indiquera la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par chaque sous-traitant, son nom et ses conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque formulaire annexé constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder. Le montant indiqué au formulaire DC4 est exprimé hors taxe ; le titulaire doit également préciser dans ce formulaire que la TVA est autoliquidée.

Chaque formulaire annexé constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

☐ **Entreprise unique**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

❑ **Groupement solidaire**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA

Les déclarations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

❑ **Groupement conjoint**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

N° du cotraitant	Montant hors TVA
1	
2	
3	
4	
5	
Total	

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

ARTICLE 3. DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

3-1. Période de préparation

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG, le délai de la période de préparation est de 90 jours à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de la commencer.

3-2. Délai d'exécution des travaux

Le délai d'exécution des travaux part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Il est fixé comme suit :

Le délai doit être arrondi à la valeur semi-mensuelle près.

Délai	
	mois

Attention à défaut d'indication portée par le candidat dans le tableau précédent, le délai contractuel d'exécution des travaux est celui du délai plafond :

Délai	
6	**mois**

3-3. Délai(s) distinct(s)

Sans objet.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du CCAP.

☐ **Entreprise unique**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le numéro :		clé RIB :	
code banque :		code guichet :	
IBAN			
BIC (par SWIFT)			

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Groupement solidaire**

Dans le cas d'un groupement solidaire, le paiement sera effectué sur un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire en application de l'article 10.7.2 du CCAG.

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le numéro :		clé RIB :	
code banque :		code guichet :	
IBAN			
BIC (par SWIFT)			

❑ Les soussignées entreprises groupées solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entreprises groupées solidaires.

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

❑ **Groupement conjoint**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 2	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 4	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	

à :

au nom de :

sous le numéro : clé RIB :

code banque : code guichet :

IBAN

BIC (par SWIFT)

Cotraitant 5

compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

sous le numéro : clé RIB :

code banque : code guichet :

IBAN

BIC (par SWIFT)

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

❑ **Entreprise unique**

Le titulaire désigné ci-devant :

❑ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ **Groupement solidaire**

Les membres du groupement désignés ci-devant :

❑ **refusent** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ **ne refusent pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ **Groupement conjoint**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du CCAP	
1	❑ refusent de la percevoir	❑ ne refusent pas de la percevoir
2	❑ refusent de la percevoir	❑ ne refusent pas de la percevoir
3	❑ refusent de la percevoir	❑ ne refusent pas de la percevoir

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du CCAP	
4	❑ refusent de la percevoir	❑ ne refusent pas de la percevoir
5	❑ refusent de la percevoir	❑ ne refusent pas de la percevoir

ARTICLE 5. INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN DIFFICULTE

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment des articles N° 1-6.5 et N°11 relatifs à l'action obligatoire d'insertion,

❑ **m'engage** sans réserve, à :

- réserver, dans l'exécution du présent marché, un nombre d'heures de travail au moins égal à celui indiqué à l'article 11-1 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- prendre l'attache du facilitateur de la clause sociale désigné à l'article 11-2 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur.
- fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

❑ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à :

- réserver, dans l'exécution du présent marché, un nombre d'heures de travail au moins égal à celui indiqué à l'article 11-1 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- prendre l'attache du facilitateur de la clause sociale désigné à l'article 11-2 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur.
- fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

❑ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à :

- réserver, dans l'exécution du présent marché, un nombre d'heures de travail au moins égal à celui indiqué à l'article 11-1 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

- prendre l’attache du facilitateur de la clause sociale désigné à l’article 11-2 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d’action pourra être élaboré à cet effet avec l’accompagnement du facilitateur.
- fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

Fait en un seul original
à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) de l'/des entreprise(s) :

Visas	
à : le :	Avis de l'autorité chargée du contrôle budgétaire régional Avis : à : le :

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le représentant du Maître d'ouvrage
à : le :

❑ ANNEXE N°___ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

Répartition de la rémunération correspondante

1. Détail des prestations :

Nom du mandataire cotraitant 1		Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)
Autres cotraitants		**Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)**
N°2		
N°3		
N°4		
N°5		

2. Répartition de la rémunération

Prestations	Montant hors TVA	Montant TVA	Montant TVA incluse
Mandataire - cotraitant 1			
TVA [ ] %			
TVA [ ] %			
Prestation de mandat			
Total mandataire (I)			
Autres cotraitant			
N° 2 TVA [ ] %			
TVA [ ] %			
N° 3 TVA [ ] %			
TVA [ ] %			
N° 4 TVA [ ] %			
TVA [ ] %			
N° 5 TVA [ ] %			
TVA [ ] %			

Total autres cotraitants (II)			
Total du marché (I) + (II)			